

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 21 décembre 2015

Monsieur Guy TEISSIER, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 117 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY - René AMODRU - Robert ASSANTE - Colette BABOUCHIAN - René BACCINO - Mireille BALOCCO - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Jean-Louis BONAN - Patrick BORE - Nicole BOUILLLOT - Valérie BOYER - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Arlette CARLOTTI - Eugène CASELLI - Michel CATANEO - Sophie CELTON - Catherine CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Alain CHOPIN - Frédéric COLLART - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Sandrine D'ANGIO - Michel DARY - Anne DAURES - Christophe DE PIETRO - Dominique DELOURS - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Eric DIARD - Nouriati DJAMBAE - Emilie DOURNAYAN - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Josiane FOINKINOS - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - André GLINKA-HECQUET - Vincent GOMEZ - José GONZALES - Marcel GRELY - Andrée GROS - Albert GUIGUI - Louisa HAMMOUCHE - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Christian JAILLE - Paule JOUVE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Albert LAPEYRE - Eric LE DISSES - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Marc LOPEZ - Laurence LUCCIONI - Antoine MAGGIO - Patrick MAGRO - Bernard MARANDAT - Hélène MARCHETTI - Bernard MARTY - Janine MARY - Florence MASSE - Martine MATTEI - Guy MATTEONI - Danielle MILON - Richard MIRON - André MOLINO - Claudette MOMPRIVE - Virginie MONNET-CORTI - Jean MONTAGNAC - Yves MORAINÉ - Roland MOUREN - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Jérôme ORGEAS - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Grégory PANAGOUDIS - Christyane PAUL - Elisabeth PHILIPPE - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Véronique PRADEL - Marlène PREVOST - Stéphane RAVIER - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Carine ROGER - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Roger RUZE - Sandra SALOUM-DALBIN - Guy SAUVAYRE - Isabelle SAVON - Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO - EMMANUELLE SINOPOLI - Guy TEISSIER - Dominique TIAN - Jean-Louis TIXIER - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Josette VENTRE - Brigitte VIRZI-GONZALEZ - Didier ZANINI - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT représentée par Janine MARY - Anne CLAUDIUS-PETIT représentée par Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre GIORGI représenté par Marlène PREVOST - Martine GOELZER représentée par Véronique PRADEL - Régine GOURDIN représentée par André GLINKA-HECQUET - Annie GRIGORIAN représentée par Andrée GROS - Nathalie LAINE représentée par Lionel VALERI - Laurent LAVIE représenté par Grégory PANAGOUDIS - Christophe MASSE représenté par Eugène CASELLI - Patrick MENNUCCI représenté par Samia GHALI - Marine PUSTORINO représentée par Laure-Agnès CARADEC - Nathalie SUCCAMIELE représentée par Claudette MOMPRIVE - Maxime TOMMASINI représenté par Daniel HERMANN - Cédric URIOS représenté par Roland MOUREN - Patrick VILORIA représenté par Guy MATTEONI.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Mireille BENEDETTI - Jacques BESNAÏNOU - Laurent COMAS - Yann FARINA - Bruno GILLES - Roland POVINELLI.

Signé le 21 Décembre 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 22 Décembre 2015

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

AEC 002-1587/15/CC

**■ Plan Local d'Urbanisme de Plan-de-Cuques - Engagement de la procédure de modification n°3
DUFSV 15/13943/CC**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

La Communauté Urbaine exerce depuis le 31 décembre 2000 les compétences relatives à l'élaboration des documents d'urbanisme.

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Plan-de-Cuques a été approuvé le 29 juin 2012 et a fait l'objet de deux modifications par la suite.

La commune de Plan-de-Cuques a saisi la Communauté Urbaine, par délibération du 23 novembre 2015, afin de procéder à la modification de son Plan Local d'Urbanisme pour permettre l'ouverture à l'urbanisation du secteur des Plaines Ouest classé en zone d'urbanisation future non réglementée à vocation mixte «AU3» au Plan Local d'Urbanisme.

L'ouverture à l'urbanisation de ce secteur est justifiée par plusieurs éléments.

Ce projet s'inscrit dans les objectifs de développement de la commune en termes d'accueil de populations, de constructions nouvelles et d'équipements publics. Ils permettront de répondre également et plus rapidement aux objectifs de production de logements sociaux.

Il s'agit d'aménager l'entrée de ville depuis Allauch et de réaliser un nouveau quartier de vie en continuité de l'agglomération et à proximité du centre urbain. Les dix hectares de terrains plats et l'accessibilité depuis la D44F, permettent d'accueillir des équipements de superstructure d'envergure tels qu'un équipement sportif et de loisirs, un parc urbain, un groupe scolaire mais aussi des logements dont 30% de logements sociaux. Des commerces pourraient accompagner ce développement urbain. Un réseau viaire secondaire sera constitué. Ce projet devra s'intégrer à son environnement, il s'inscrira dans une démarche de développement durable et sera conduit avec le souci de l'économie de la ressource foncière.

Au regard des objectifs de production en matière d'habitat et notamment sociaux, du souci de la ressource foncière ainsi que de la nécessité de créer de nouveaux équipements publics d'envergure, ce secteur se présente comme le plus pertinent pour répondre aux besoins d'urbanisation de la commune.

Cette adaptation relève d'une procédure de modification, encadrée par le Code de l'Urbanisme.

Aussi, il appartient à la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole à l'initiative du Président, d'engager la modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme de Plan-de-Cuques afin de définir le projet urbain sur le secteur des Plaines Ouest mais aussi d'apporter quelques modifications aux emplacements réservés et de procéder à des adaptations mineures du document d'urbanisme.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

**Signé le 21 Décembre 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 22 Décembre 2015**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code de l'Urbanisme ;
- Le Plan Local d'Urbanisme de Plan-de-Cuques en vigueur ;
- La délibération du Conseil de Communauté du 29 juin 2012 approuvant le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération du Conseil Municipal de Plan-de-Cuques du 23 novembre 2015 demandant à la Communauté Urbaine d'engager la modification n°3 de son Plan Local d'Urbanisme ;

Sur le rapport du Président,

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,
Considérant**

- La nécessité d'adapter le Plan Local d'Urbanisme de Plan-de-Cuques afin de définir le projet urbain de la commune sur le secteur des Plaines Ouest, de modifier certains emplacements réservés et d'apporter quelques adaptations mineures ;
- L'objet de cette procédure consistant à adapter le Plan Local d'Urbanisme de Plan-de-Cuques remplit les conditions qui relèvent d'une modification du Plan Local d'Urbanisme, telle que définie par le code de l'urbanisme.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvé l'engagement de la 3ème procédure de modification du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Plan-de-Cuques, telle que proposée par le Président et qui fera l'objet d'un arrêté.

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits aux budgets 2015 et suivants de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole – Nature 6227 – Sous Politique C 120 – Fonction 824.

Pour Visa,
La Vice-Présidente Déléguée
Urbanisme – PLUI
Aménagement communautaire

Laure-Agnès CARADEC

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Aménagement de l'espace communautaire

Guy SAUVAYRE

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Guy TEISSIER

**Signé le 21 Décembre 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 22 Décembre 2015**